

N° 8 | 2005

alter égales



> Elections cantonales de 2006



Elections: favoriser les candidatures féminines

En avril prochain, les électeurs et électrices du canton de Berne se rendront aux urnes pour renouveler le Grand Conseil et le Conseil-exécutif pour une nouvelle législature de quatre ans.

Le système démocratique veut que la politique soit le fait des hommes et des femmes. Ce qui présuppose que les uns et les autres soient équitablement représentés au législatif et à l'exécutif. Un objectif qui est loin d'être atteint, surtout au Grand Conseil. Sur les 200 membres du Grand Conseil, 55 seulement sont des femmes actuellement. Comment la représentation féminine va-t-elle évoluer à l'issue des élections de 2006?

Pour l'heure, on ne peut que se hasarder à faire des pronostics. La réforme des cercles électoraux va probablement profiter aux femmes, tandis que la réduction de la taille du Grand Conseil comporte plutôt des risques pour elles. Le politologue Georg Lutz nous explique pourquoi.

Les élections se remportent dès le stade de la constitution des listes. Cumul des candidates, liste zébrée ou liste féminine, tels sont les moyens à la disposition des partis pour favoriser les candidates. Mais ces moyens ne peuvent pas être appliqués indifféremment à tous les cercles électoraux ni à toutes les situations. Les listes féminines ne sont pas toujours un gage de succès. Les mesures les plus efficaces sont celles qui s'intègrent à une stratégie globale.

Les électeurs et les électrices peuvent aussi remplir leur bulletin de manière à favoriser les femmes: en cumulant et en panachant, ils augmentent les chances de leurs candidats et candidates de prédilection d'être élus.

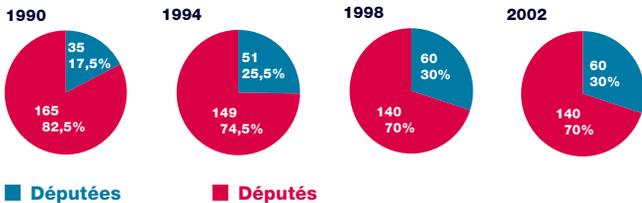
Il importe, même si on a l'habitude de voter, de se remémorer les mécanismes et les règles du jeu de la proportionnelle. Contribuez à favoriser les candidatures féminines lors des élections de 2006. Et allez voter!



Barbara Ruf

Répartition des sexes au Grand Conseil

1990-2002 Source: Annaire officiel



> www.frauenwahlen-be.ch

Regroupés sous la bannière du Centre de liaison, les organisations féminines et les groupes partis du canton de Berne poursuivent un objectif commun: maintenir la proportion de femmes à l'issue des élections de 2006. Pour toute information concernant les organisations associées et les actions prévues dans les divers cercles électoraux, consulter dès le mois de novembre le site www.frauenwahlen-be.ch.

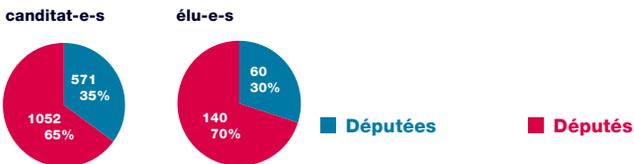
Répartition des sexes au Grand Conseil par parti 1990-2002

Source: www.sta.be.ch/grw02

Année \ Parti	UDC		PS		PRD		VLL		VLL		AVeS	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
1990	7	64	17	40	5	30	1	11	0	4	2	1
1994	11	60	23	31	6	29	4	6	1	6	4	1
1998	13	53	28	30	7	31	6	3	0	8	3	1
2002	7	60	29	29	9	27	7	3	3	8	5	0

Répartition des sexes parmi les candidat-e-s et les élu-e-s en 2002

Source: Résultats des élections du 14 avril 2002. Chancellerie d'Etat



La participation politique des femmes a 100 ans. Introduction du suffrage féminin en Europe et en Suisse et pionnières du canton de Berne

1906 Finlande (premier pays européen)

1907 Norvège*

1908

1909

1910

1911

1912

1913

1914

1915 Danemark

Islande

1916

1917 Pays-Bas*

1918 Allemagne

Autriche

Pologne

Russie

Angleterre*

Irlande*

1919 Luxembourg

Suède*

Belgique*

1920 Albanie

Slovaquie

République tchèque

1921

1922

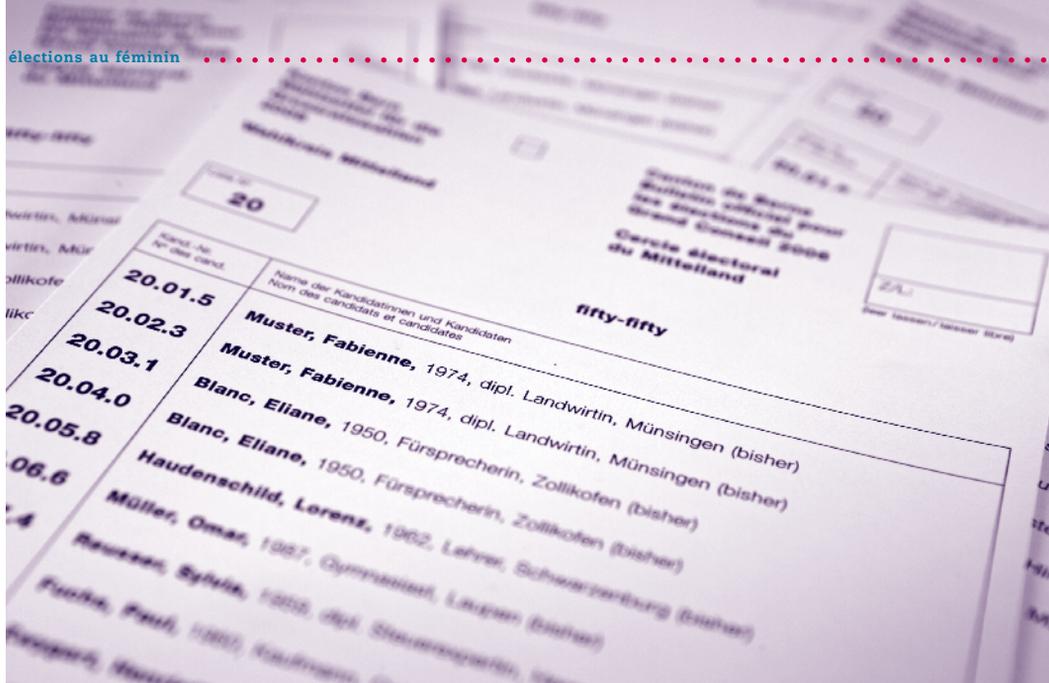
1923

1924

1925

1926

1927



Bulletin de vote fictif

Les femmes seront-elles plus nombreuses au Grand Conseil en 2006?

Les élections législatives auront lieu dans le canton de Berne le 9 avril 2006. Le scrutin va se caractériser par plusieurs nouveautés:

- Le nombre de membres du Grand Conseil va passer de 200 à 160. Il y aura donc 40 sièges de moins à pourvoir lors des élections.
- Le découpage des cercles électoraux a été modifié: il n'y a plus que huit cercles, de grande taille. Les mandats sont répartis en fonction des chiffres de la population. Douze sièges sont garantis au Jura bernois.

«alter égales» a demandé à Georg Lutz, maître assistant à l'Institut de sciences politiques de l'Université de Berne, quel sera l'impact de ces réformes.



«alter égales»: Le Grand Conseil qui sortira des urnes en avril 2006 ne comptera plus que 160 membres, élus dans huit cercles électoraux. Quel sera l'impact de ces réformes sur la répartition des sièges entre les hommes et les femmes? Ces dernières auront-elles plus de chances d'être élues?

Georg Lutz: Les cercles électoraux issus de la réforme sont en général plus grands qu'avec le précédent découpage. Les femmes augmentent leurs chances d'être élues dans des circonscriptions de grande taille: les partis ont en effet souvent tendance à porter sur leur liste des personnalités connues, de sexe masculin. S'il y a peu de sièges à pourvoir dans le cercle électoral, ce sont ces candidats là qui sont élus. Dans un cercle électoral de plus grande taille, le parti obtient plus de sièges, une progression qui peut profiter aux femmes.

Mais, parallèlement, le nombre de membres du Grand Conseil va diminuer. Il est probable que les députées sortantes se représentant seront plus nombreuses que les nouveaux sièges à pourvoir. Les candidates en lice pour la première fois n'auront quasiment aucune chance d'être élues.

Comment les candidates peuvent-elles améliorer leurs chances?

Les candidates doivent tenter de conforter leur position au sein du parti. C'est d'autant plus important que les membres du Grand

Conseil seront nombreux à se représenter. Les femmes doivent exiger d'être bien placées sur les listes, de participer aux réunions électorales et d'avoir une bonne visibilité sur les affiches et dans la propagande.

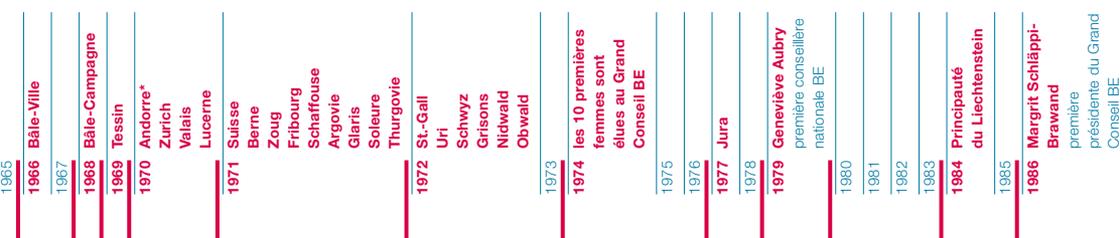
Pour être élue, une candidate devra battre d'autres candidates de sa propre liste. Chaque voix compte. Il est donc primordial que les électeurs et électrices soient le plus nombreux possible à voter pour des femmes.

Les candidats et candidates doivent-ils être des personnalités connues de leur région?

C'est essentiel! Ce n'est pas la presse qui fait l'élection du Grand Conseil. Ce qui compte, c'est que les candidats et candidates soient bien ancrés dans leur région. Le fait d'être membre d'une association sportive, d'une société de musique, d'un organisme d'utilité publique peut constituer un atout décisif. Mais ce sont souvent les hommes qui s'investissent le plus dans ces activités extra-professionnelles qui se déroulent le soir, les femmes, absorbées par le travail et la vie familiale, ayant plus de difficultés à trouver le temps nécessaire.

Comment les partis peuvent-ils promouvoir les candidatures féminines de manière ciblée?

La représentation des sexes varie d'un parti à l'autre: l'UDC avait par exemple une propor-



tion de femmes de 10 pour cent lors des dernières élections, le PRD de 25 pour cent; le PS avait quant à lui réalisé la parité.

Le cumul des femmes sur les listes est un moyen radical, mais très efficace. Les femmes dont le nom est porté deux fois sur la liste ont de grandes chances d'être élues. Un parti qui compte obtenir quatre sièges dans un cercle électoral pourrait ainsi cumuler la candidature de deux femmes sur sa liste. Et aussi longtemps que les femmes ne se lancent pas dans la course à armes égales avec les hommes, de tels outils sont selon moi parfaitement légitimes.

Ce qui frappe, c'est que la parité est réalisée à gauche. Pourquoi les partis de gauche font-ils mieux que ceux de droite?

Les partis de gauche favorisent depuis longtemps l'accession des femmes à toutes les responsabilités sans exception du parti et favorisent leur visibilité. Les partis bourgeois



sont en retard de ce point de vue. L'UDC en particulier doit lutter contre les mentalités pour trouver des candidates. Souvent, c'est grâce aux hommes que les sièges ont été conquis dans les petits cercles électoraux et ils ne sont pas disposés à céder la place aux femmes. La réduction de la taille du Grand Conseil risque d'exacerber encore cette concurrence lors des prochaines élections. Mais le nouveau découpage des cercles électoraux augmente quand même aussi les chances des partis bourgeois de multiplier les candidatures féminines.

Que recommander aux électeurs et électrices qui souhaitent un renforcement de la représentation féminine?

Statistiquement parlant, le plus simple consiste à voter pour la gauche. Mais le but, c'est d'augmenter la représentation féminine tous partis confondus. Ces électeurs et électrices doivent donc systématiquement voter pour des femmes et les cumuler.

Merci de nous avoir accordé cet entretien.

Georg Lutz

maître assistant à l'Institut de sciences politiques de l'Université de Berne

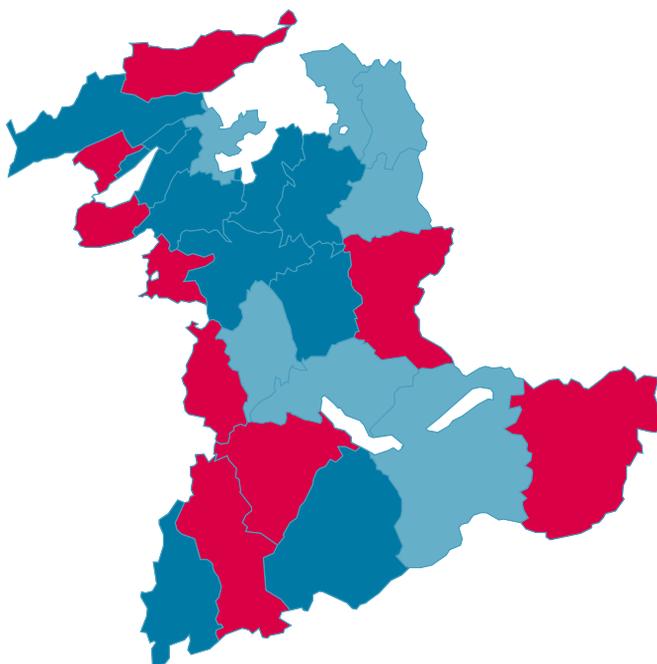
1987	Leni Robert première conseillère d'Etat BE
1988	
1989	Appenzell Rh.-ext.
1990	Appenzell Rh.-int.
1991	Christine Beerli première conseillère aux Etats BE
1992	
1993	
1994	
1995	Dori Schaer-Born première présidente du Conseil-exécutif BE
1996	
1997	
1998	
1999	
2000	
2001	
2002	
2003	
2004	
2005	
2006	?? femmes élues au Grand Conseil et au Conseil-exécutif BE

* Le droit de vote est accordé aux femmes avec des restrictions. Le droit de vote intégral sera introduit ultérieurement

Source:
<http://www.werner-seltz.ch>

Représentation féminine par cercle électoral

(2002) Source: www.sta.be.ch/grw02



pas de femmes

Cerlier, La Neuveville, Laupen, Moutier, Bas-Simmental, Oberhasli, Haut-Simmental, Schwarzenbourg, Signau

0-28,6% de femmes

Aarwangen, Büren, Interlaken, Seftigen, Thoune, Trachselwald, Wangen

28,6-55,6% de femmes

Aarberg, Berne Campagne, Berne Ville, Bienne, Berthoud, Courtelary, Fraubrunnen, Frutigen, Konolfingen, Nidau, Gessenay

Répartition des mandats entre les cercles

électorales à partir de 2006 Source: ACE du 20 avril 2005

Oberland

17 mandats

Districts de Frutigen, d'Interlaken, du Bas- et Haut-Simmental, d'Oberhasli, de Gessenay

Thoune

15 mandats

District de Thoune

Mittelland

28 mandats

Districts de Berne (sans la ville), Laupen, Schwarzenbourg, Seftigen

Berne

20 mandats

Ville de Berne

Emmental

17 mandats

Districts de Konolfingen, Signau, Trachselwald

Haute-Argovie

25 mandats

Districts d'Aarwangen, de Berthoud, Fraubrunnen, Wangen

Biel/Bienne-Seeland

26 mandats

Districts d'Aarberg, de Biel/Bienne, Büren, Cerlier, Nidau

Jura bernois

12 mandats

Districts de Courtelary, Moutier, La Neuveville

HARCÈLEMENT SEXUEL: THÉMATISER LA QUESTION À L'ÉCOLE PROFESSIONNELLE

Tel est le nom d'un projet mené conjointement par les Bureaux de l'égalité des cantons de Bâle-Campagne, de Zurich et de Berne. Il a pour but d'inciter les écoles professionnelles à aborder le thème du harcèlement sexuel à des fins de prévention; il aide les directeurs et directrices d'établissement à choisir la bonne réaction dans les cas concrets. Les élèves sont informés sur la question, sur leurs droits et sur l'attitude à adopter en cas de harcèlement vécu ou constaté.

Le projet s'étale de 2005 à 2007 et bénéficie des aides finan-

cières allouées par la Confédération en vertu de la loi fédérale sur l'égalité.

Employeurs et salarié-e-s trouveront des informations détaillées concernant le harcèlement sexuel sur le site du Bureau fédéral de l'égalité.

> www.equality-office.ch
(vie professionnelle, harcèlement sexuel au travail)

MARINATAL

Marinatal, le salon du mariage, de la réception et de la naissance aura lieu du 10 au 12 février 2006 à Berne. Le Bureau de l'égalité distribuera la brochure «fairplay-at-home» aux jeunes couples et les incitera de manière ludique à envisager

une répartition égalitaire du travail rémunéré et du travail non rémunéré dans la famille.

1000 FEMMES POUR LE PRIX NOBEL DE LA PAIX 2005

100 ans après l'attribution du Prix Nobel de la Paix à la première femme, Bertha von Suttner, 1000 femmes dont cinq Suissesses doivent être honorées. Il s'agit par cette action de rendre le travail de femmes du monde entier en faveur de la paix visible, identifiable, palpable et communicable. Les femmes et les hommes qui vivent dans les zones de conflits seront ainsi confortés dans leurs efforts pour trouver des solutions pacifiques.

> www.1000peacewomen.org

expéditrice



Nous pouvons vous renseigner

Répondre aux questions du public, développer des projets, élaborer des documentations thématiques, rédiger des prises de position dans les procédures de consultation, les activités du Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme sont très diverses.

L'objectif est cependant toujours le même: faire admettre l'égalité des chances pour les femmes et les hommes comme une évidence dans tous les domaines de la vie.

> Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme,

68 Postgasse, Case postale,
3000 Berne 8, tél. 031 633 75 77
ou info.fgs@sta.be.ch, www.be.ch/gleichstellung

> Barbara Ruf, responsable,
tél. 031 633 75 78 ou
barbara.ruf@sta.be.ch

> Mirjam Tschumi, juriste,
tél. 031 633 75 79 ou
mirjam.tschumi@sta.be.ch

> Esther Fuchs, documentaliste,
tél. 031 633 75 77 ou
esther.fuchs@sta.be.ch

IMPRESSUM

«alter égales», n° 8, novembre 2005

Paraît deux fois par an.

Édité par le Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme

Textes: Esther Fuchs, Barbara Ruf, Mirjam Tschumi

Traduction: Annie Bouix

Photos: Iris Krebs, Berne

Layout: grafikwerkstatt upart,

Sandra Baumann, Berne

Impression: Varicolor AG, Berne

Tirage: 5300 exemplaires en allemand,

1000 exemplaires en français.

Dieses Bulletin ist auch in deutscher Sprache erhältlich. Es kann bestellt werden bei: Kantonale Fachstelle für die Gleichstellung von Frauen und Männern, Postgasse 68, Postfach, 3000 Bern 8, Tel. 031 633 75 77, E-Mail: info.fgs@sta.be.ch.